

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

Date de la convocation :

9 octobre 2023

Date d'affichage

9 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Adjoints, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Étaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°90/2023 : **PROJET PATRIMOINE VALIDATION TIERS LIEU**

Retour sur le calendrier des travaux :

14/12/2021 : Le conseil municipal vote l'étude
26/01/2022 : Copil 1 / Méthode
11/05/2022 / Copil 2 / Bilan 15 entretiens
02/07/2022 : Forum ouvert n°1 / Idées et Hiérarchisation
21/09/2022 : Copil 3 / Avant-Projet Plan d'Actions
25/01/2023 : Copil 4 / Plan d'actions finalisé
24/03/2023 : Réunion Publique / Présentation plan d'actions
15/09/2023 : Forum ouvert n°2 / Contenu Actions

Monsieur DELAMARCHE, Directeur de l'Office du Tourisme a établi un compte-rendu détaillé du forum ouvert qui s'est tenu le 15 septembre dernier.

Les élus en charge de ce dossier ont été destinataires de ce compte-rendu.

Rappel de la signification d'un « tiers-lieu » : C'est un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place). Ce sont des lieux du faire ensemble, des lieux d'innovation grâce aux espaces partagés qu'ils offrent, des lieux de rencontres et de partage qui encouragent aux collaborations et aux projets collectifs. D'abord métropolitain, le phénomène gagne les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et quartier de banlieue. Ils sont en majorité en dehors des grandes villes en 2021.

En synthèse sur ce thème :

- Des surfaces immédiatement disponibles et suffisantes : 230 m²
- L'hypothèse d'une extension envisageable
- Un forum ouvert qui propose une programmation cohérente des futurs espaces
- Une commune consciente de la nécessité de se doter d'un facilitateur / d'une facilitatrice sur le temps long pour accompagner l'ouverture et le fonctionnement

- Des citoyens qui ont, à ce jour répondu, présents (60 Personnes)
- Un investissement qui semble « raisonnable » (enveloppe de 500 000 € / selon les choix architecturaux avec en contrepartie un certains nombres de subventions potentielles)
- Un projet qui pourrait s'inscrire dans une stratégie d'attractivité et de bien-vivre de la population plus globale

Monsieur Le Maire invite tous les élus à s'exprimer sur le sujet Tiers-Lieu.

Monsieur Le Maire insiste sur le point suivant : Le projet relatif au Tiers-Lieu devra être réversible, de sorte qu'il puisse être transformé en logement à moindre coût, le cas échéant.

Monsieur Le Maire pose la question suivante : Qui est pour essayer de réaliser un tiers-lieu sur la commune de La Selle-en-Luiré ?

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- DE DONNER** son accord pour poursuivre le projet de tiers-lieu,
- DE SOLLICITER** le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région pour accompagner la collectivité dans cette démarche,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 06 NOV. 2023
ID : 035-213503246-20231017-90BIS_2023-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

